

## Corrigé indicatif Micro I (1<sup>ère</sup> session 2011-2012)

### Définition (4 points)

**Entrepreneur** : c'est le créateur d'entreprise (1pt)

**Valeur ajoutée** : richesse créée par l'entreprise (production – consommation intermédiaire) (1pt)

**Structure d'entreprise** : agencement et coordination des services et fonctions de l'entreprise. (1pt)

**Compétitivité** : capacité à faire face à la concurrence



### 2 - Distinction secteur et branche d'activité (4points)

**Secteur d'activité** : ensemble des entreprises ayant la même activité principale. (1pt)

**Branche d'activité** : ensemble des entreprises spécialisées dans la production d'un bien ou d'un service déterminé ou d'une catégorie de produit homogène. (1pt)

COCA COLA & PEPSI appartiennent au **secteur secondaire**. (1pt)

Justification : COCA COLA & PEPSI sont des **entreprises de production** (1pt)

### 3 - (4 points)

A - La stratégie adoptée par PEPSI est la diversification (2pt)

B - Objectif : amélioration de la rentabilité de l'entreprise en répartissant les risques sur plusieurs activités. (2pts)

### 4 - (5 points)

A - Les structures les mieux adaptées :

La structure divisionnelle (1pt)

Multidivisionnelle (1pt)

B- (3pt)

Type de structure	Mode d'organisation	Avantages	Inconvénients
Divisionnelle	Découpage de l'entreprise (0,5pt) * par produit * par marché * par zone géographique	* structure décentralisée (0,25pt) * recentrage sur les activités (0,25pt)	* dispersion des ressources . déséconomie d'échelle (0,25pt) * faible spécialisation (0,25pt)
Multidivisionnelle (matricielle)	Séparation entre les tâches opérationnelles et la gestion des produits (0,5pt)	* mise en commun des ressources affectées ensuite selon les projets (0,25pt) * gestion souple des ressources disponibles (0,25pt)	* dualité de commandement (0,25pt) *. problème de coordination globale de l'action de la firme (0,25pt)

### 5- collaboration PME Ivoiriennes et COCA COLA & PEPSI (3 points)

Le partenariat : collaboration entre entreprises indépendantes et non concurrentes afin de coordonner leurs activités.

La sous-traitance (1pt)

La concession commerciale (1pt)

La franchise (1pt)